

L'économie solidaire dans l'univers des relations internationales et transnationales : doser la confiance et la méfiance

Daniel Tremblay

Volume 15, numéro 1, 2002

La solidarité internationale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008259ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008259ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, D. (2002). L'économie solidaire dans l'univers des relations internationales et transnationales : doser la confiance et la méfiance. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 25–39. <https://doi.org/10.7202/008259ar>

Résumé de l'article

Cet article a pour propos de situer l'économie sociale dans le contexte actuel des relations internationales et transnationales. L'accent est mis sur les facteurs qui devraient inciter les acteurs de l'économie sociale à se méfier ou, au contraire, à se faire des alliés de diverses organisations internationales. Tout en partageant plusieurs valeurs avec d'autres acteurs de la société civile, l'économie sociale est appelée à jouer un rôle original dans la progression de ce que certains appellent aujourd'hui la « mondialisation par le bas ». Cette analyse de conjoncture vise à aider les acteurs de l'économie sociale à faire le meilleur usage possible des principes de confiance et de méfiance nécessaires à la progression de cette « mondialisation par le bas ».

❖ L'économie solidaire
dans l'univers des
relations internationales
et transnationales :
doser la confiance
et la méfiance

*Daniel TREMBLAY
Département de travail social
Université du Québec en Outaouais*

Cet article a pour propos de situer l'économie sociale dans le contexte actuel des relations internationales et transnationales. L'accent est mis sur les facteurs qui devraient inciter les acteurs de l'économie sociale à se méfier ou, au contraire, à se faire des alliés de diverses organisations internationales. Tout en partageant plusieurs valeurs avec d'autres acteurs de la société civile, l'économie sociale est appelée à jouer un rôle original dans la progression de ce que certains appellent aujourd'hui la « mondialisation par le bas ». Cette analyse de conjoncture vise à aider les acteurs de l'économie sociale à faire le meilleur usage possible des principes de confiance et de méfiance nécessaires à la progression de cette « mondialisation par le bas ».

The aim of this paper is to set the place and part of social economy in the current context of international and transnational relations. Emphasis is put on factors which should

prompt the social economy advocates to mistrust or, on the contrary, to become allied with different international organizations. Sharing many values with other members of civil society, social economy is destined for playing a specific part in the advance of what some people call today the « globalization from below ». This analysis of the present state of international and transnational relations aims to help the social economy advocates to make the best possible use of trust and mistrust principles which are essential to the advance of this « globalization from below ».

Par leur caractère tragique, les attentats du 11 septembre 2001, et les réactions qu'ils ont provoquées, semblent avoir donné raison aux « prophètes de malheur » des décennies 1980 et 1990. Rappelons en effet qu'ils étaient quelques-uns, dans les années suivant cet autre événement à forte teneur symbolique que fut la chute du mur de Berlin en 1989, à prévoir le pire. Sur la base d'arguments divers, on expliquait alors que le monde venait de s'engager dans une spirale d'instabilité qui engendrerait plus de désordre et d'insécurité que cette fameuse guerre froide à laquelle on avait presque fini par s'habituer (Huntington, 1997 ; Barber, 1996). L'époque actuelle, dit-on, prend sur la scène internationale l'allure d'une véritable « géopolitique du chaos » (Ramonet, 1997). Dans un tel contexte, la tentation est sans doute forte pour une partie de la population, du moins, de se replier sur ces institutions et ces valeurs refuges que peuvent représenter la famille, l'entourage, la communauté ou l'État-providence. Ce réflexe s'explique aisément et il se justifie probablement sous bien des aspects, mais il serait par contre malheureux que ce sentiment d'insécurité serve d'alibi au conservatisme, à la paralysie et à la peur. Il ne devrait pas, en d'autres mots, nous empêcher de voir et de saisir les occasions qu'offre par ailleurs cette conjoncture internationale si féconde en incertitudes et en menaces de toutes sortes, mais aussi en possibilités, en projets ou en innovations. C'est dans cet esprit que sera abordée ici la question de l'économie sociale et de la place qu'est appelée à tenir cette dernière dans l'univers des relations internationales et des flux transnationaux qui caractérisent l'époque actuelle.

Avant d'aller plus loin, précisons que la notion d'économie sociale et solidaire, dans le cadre de cet article, fait référence aux activités économiques des organisations autonomes (coopératives, mutuelles, associations) qui comportent les quatre caractéristiques suivantes : production et offre de biens ou de services utiles à leurs membres ou à la communauté, et ce, sans but principalement lucratif ; cadre organisationnel et mode de fonctionnement démocratique ; utilisation et partage des revenus et des produits de l'organisation à des fins « sociales » (donc axées d'abord sur le mieux-être des personnes et la poursuite de l'intérêt général) ; respect de leur environnement

avec lequel ces organisations entretiennent d'ailleurs des relations basées sur le « principe de réciprocité » (Jolin, 2001 ; Lipietz, 2000 ; Defourny et Develtere, 1999).

RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSNATIONALES : OÙ SITUER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

La plupart des lecteurs et des lectrices de *Nouvelles pratiques sociales* ne fréquentent peut-être pas de manière très assidue la littérature portant sur les relations internationales, mais on ne les étonnera guère en soulignant qu'elle a souvent eu tendance, jusqu'à récemment du moins, à s'intéresser fortement au comportement des États et des acteurs politiques qui en sont les représentants de même qu'à celui des groupes et des forces politiques qui cherchent à les influencer. Le paradigme « réaliste » ou « néo-réaliste » (Roche, 1997), qui occupe une place importante dans cette littérature, met par exemple l'accent sur des notions dont la connotation politique est évidente : souveraineté, puissance, hégémonie, sécurité militaire, équilibre des forces, etc. Dans la littérature sur les relations internationales, les rapports entre les acteurs individuels et ceux collectifs, qu'ils soient de nature consensuelle ou conflictuelle, empruntent dans une forte mesure la voie des institutions étatiques et des organisations internationales (ex. : Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)) mises en place pour chercher à faciliter les communications, les échanges et les transactions entre ces acteurs. Avec la mondialisation, les relations internationales continuent de jouer un rôle très important dans l'ensemble des activités qui se produisent sur la scène mondiale, mais elles ne recouvrent qu'une partie de la réalité. Cette dernière, en effet, est également constituée de « flux transnationaux » qui ont pris au cours des dernières décennies une ampleur sans précédent. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts (1999 : 66) écrivent à ce sujet :

Tout se passe comme si l'ordre international était entré dans une composition dualiste. Celle-ci se manifeste d'abord par la coexistence de deux mondes que nous décrit James Rosenau : un monde de l'État, codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles ; un monde « multicentré », constitué d'un nombre presque infini de participants dont on ne peut que constater qu'ils ont une capacité d'action internationale plus ou moins autonome de l'État dont ils sont censés relever.

Même si elle n'en représente vraisemblablement qu'une petite partie, c'est dans ce « monde multicentré » qu'il convient de situer l'économie sociale et solidaire. Cette dernière n'occupe qu'une fraction de cet espace dans lequel évoluent des acteurs beaucoup plus puissants comme les opérateurs actifs

sur les marchés financiers et les entreprises multinationales ou, beaucoup plus visibles, les nouveaux médias électroniques qui, pour emprunter la formule d'un auteur québécois, font que « l'espace au sein duquel chacun de nous évolue quotidiennement ne coïncide plus avec celui défini par les frontières de nos sociétés d'appartenance » (Breton, 1993 : 535). Par ailleurs, l'économie sociale et solidaire possède, dans ce « monde multicentré », ce que l'on pourrait appeler des « alliés naturels » qui lui permettent de jouer un rôle significatif et, surtout, d'aspirer à jouer un rôle croissant dans l'univers des relations internationales et des flux transnationaux. Ces « alliés » se situent principalement au sein de ce que plusieurs appellent de nos jours la « société civile », notion qui peut toutefois être définie de diverses façons. Les auteurs d'un ouvrage récent portant sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ladite société civile écrivent en l'occurrence (Foster et Anand, 1999 : 11-12) :

Pour les besoins du présent ouvrage, ce concept très extensible peut être défini comme une « tranche de vie collective située à mi-chemin entre l'individu et l'État. La société civile est la sphère de l'interaction économique, culturelle et sociale [...] ». Elle inclut « la large collectivité des groupes non officiels, non commerciaux et plus ou moins formellement organisés qui tendent, d'une façon ou d'une autre, à renforcer ou à modifier les règles, les normes et les structures sociales les plus profondes ». Les organisations de la société civile comprennent les organisations non gouvernementales, mais aussi de nombreuses autres formations : mouvements sociaux tels que syndicats et organisations d'agriculteurs, associations d'affaires (à l'exclusion des entreprises commerciales), chercheurs, groupes professionnels, associations ethniques, groupements religieux, coopératives, organisations communautaires.

Cette définition exclut donc de la société civile les « entreprises et groupes commerciaux », mais il n'y a pas unanimité sur le sujet. De fait, même si plusieurs des observateurs qui s'intéressent aux questions internationales partagent cette façon de voir, d'autres incluent pour leur part dans la société civile l'« ensemble des acteurs et des relations qu'ils nouent entre eux, exception faite de l'État et de son intervention », ce qui les amène donc à placer la « libre entreprise » dans cet ensemble (Boudreau et Perron, 2002 : 181). Il va de soi que les « entreprises et groupes commerciaux » ne constituent pas forcément et naturellement des rivaux pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais on ne peut non plus partir du principe qu'ils font partie de ceux que nous appelons ici ses « alliés naturels ». De fait, il serait très difficile, si on ne faisait pas cette distinction, d'arriver à cerner le rôle de l'économie sociale et solidaire, par exemple, dans le processus de la mondialisation. Il est évident que la mondialisation néolibérale ne correspond guère aux convictions et aux façons de faire privilégiées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (plutôt partisans sans doute d'une « autre mondialisation »), alors que cette même mondialisation néolibérale peut très bien s'harmoniser avec

les ambitions et pratiques des « entreprises et groupes commerciaux », à plus forte raison lorsque ces derniers sont engagés dans des activités internationales comme c'est le cas, par définition, pour les entreprises multinationales.

En utilisant ici l'expression « allié naturel », nous voulons simplement signifier qu'une partie des acteurs de la société civile et des organisations internationales ont des intérêts et des objectifs communs, ou du moins aisément compatibles, avec ceux de l'économie sociale et solidaire, et que la coopération entre ces acteurs peut donc faciliter la progression de leurs idéaux communs. De fait, même si on le dit peu souvent de nos jours, les alliances qui donnent lieu à la création de plusieurs organisations non gouvernementales (à vocation religieuse, humanitaire, revendicatrice, etc.) et de plusieurs entreprises d'économie sociale et solidaire émergent d'un terreau commun qui comporte un ingrédient essentiel. Quitte à paraître un peu candide, appelons-le « idéalisme », ce terme prenant ici le meilleur des sens qui puisse lui être attribué. Il n'est guère risqué d'affirmer en effet qu'une large part des acteurs de la société civile œuvrant sur la scène internationale ont une même envie de faire progresser des idéaux communs : équité, solidarité, initiative, réciprocité, partage, participation, développement social, local, durable, international... Or, beaucoup plus que des rêves, ces idéaux représentent de puissants facteurs de motivation pour ces acteurs et peuvent mobiliser autant d'énergie et de dynamisme qu'on en trouve, par exemple, chez les acteurs de l'économie de marché. Le « profit », en d'autres termes, peut être conçu d'autres manières qu'en termes étroitement économiques. Au même titre qu'il est d'ailleurs devenu courant pour les pouvoirs publics, dans le domaine social, de concevoir et de présenter leurs interventions comme un « investissement » et non comme une simple « dépense » à visées redistributives (Esping-Andersen, 1996).

En affirmant que les acteurs de l'économie sociale et solidaire partagent avec les autres composantes de la société civile des motivations à caractère idéaliste, on met en valeur le potentiel que représente cette combinaison pour la progression d'une « autre mondialisation ». Cette ouverture est intéressante dans la mesure où elle permet de faire contrepoids au discours mortifère sur la « géopolitique du chaos » et le « *no future* » qui, paradoxalement, ont connu du « succès » au cours des années 1980 et 1990. Par ailleurs, il ne faudrait pas... idéaliser cet idéalisme ! Il comporte aussi ses limites. Les « nouveaux mouvements sociaux » (femmes, droits humains, environnement, développement, etc.), pour prendre un exemple dont il est beaucoup question depuis quelque temps, sont peut-être nombreux et dynamiques, mais leurs intérêts, leurs stratégies, leurs ressources, sont loin d'être comparables et homogènes, ils sont même parfois divergents (Buechler, 2000 ; Farro, 2000). La compétition, ne serait-ce qu'en raison du tarissement des sources de financement nationales et internationales, est également de plus en plus forte entre les

organisations non gouvernementales qui œuvrent sur la scène internationale (Fowler, 2000 ; Dichter, 1999). Les idéaux, en d'autres termes, sont mis à dure épreuve de nos jours, et il n'est pas étonnant de constater que les organismes non gouvernementaux se font de plus en plus fréquemment taxer de « récupération », d'« instrumentalisation » ou de « vassalité » au profit de leurs bailleurs de fonds, qu'ils soient nationaux, internationaux, publics ou privés, ou au bénéfice des autorités dont ils attendent soutien et reconnaissance (ex. : juridique, symbolique, fiscale).

LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE ET LA MONDIALISATION DES VALEURS

Le « monde multicentré » dont parlent Badie et Smouts a connu une expansion impressionnante au cours des dernières décennies. Sur le plan international, et ce, même en excluant les acteurs de l'économie à but lucratif, les États cohabitent et interagissent aujourd'hui avec un très grand nombre d'acteurs non gouvernementaux. Certains d'entre eux sont très connus. Mieux, dans certains cas, que plusieurs États. Que l'on pense par exemple au Comité international de la Croix-Rouge, à Greenpeace international ou à Amnistie internationale. Ces organisations sont généralement plus présentes dans l'actualité mondiale que des États comme l'Estonie ou le Luxembourg, pour ne citer que quelques exemples. Par ailleurs, l'importance de la couverture que les médias accordent à ce genre d'organisations est trompeuse. De fait, on peut facilement avoir l'impression que l'univers des flux transnationaux, à l'exclusion toujours de l'économie de marché, est dominé par la présence d'organisations non gouvernementales qui œuvrent dans des domaines comme l'aide humanitaire, la protection de l'environnement ou la défense des droits humains. Ce n'est pas le cas et ce l'est même de moins en moins. Dans ce domaine comme dans plusieurs autres, le secteur économique occupe une place de premier plan au sein de la société civile. Selon une classification proposée par Boli et Thomas (1999 : 41-45), environ le quart des organisations non gouvernementales internationales, à but non lucratif, œuvrent dans des secteurs explicitement économiques (l'industrie, le commerce, la finance, etc.). Si, comme le font les mêmes auteurs, on ajoute à ces organisations celles qui sont actives dans des domaines connexes à la sphère de l'économie (technologie, science, communication, etc.), on obtient un résultat correspondant à près de 60 % de l'ensemble des organisations non gouvernementales internationales. Ces organisations regroupent des acteurs aux intérêts très divers : professionnels, normatifs, techniques, éthiques, publicitaires, etc. Pour donner une idée de l'importance relative de ces secteurs d'activités, dont la visibilité n'est pourtant pas très grande sur le

plan médiatique, précisons par exemple que les organisations qui militent en faveur des droits individuels et collectifs (femmes, enfants, minorités culturelles, etc.) et celles qui défendent des causes comme la protection de l'environnement ou la progression de la paix dans le monde regroupent, au total, moins de 15 % des organisations non gouvernementales internationales. Leur visibilité, comme le soulignent Boli et Thomas, est pourtant beaucoup plus marquée, ce qui s'explique fort probablement par la propension de ces organisations à résister ou à s'opposer ouvertement aux politiques des États qui leur apparaissent délinquants, du moins par rapport aux valeurs qui suscitent l'adhésion et le militantisme de leurs membres. Apparemment, les organisations à vocation économique et celles qui œuvrent dans des domaines connexes ou bien ont d'autres façons d'agir ou bien trouvent moins souvent matière à se plaindre du comportement des États...

De façon évidente, l'économie sociale et solidaire est appelée à occuper une place particulière dans cet ensemble et donc aussi dans l'univers des relations internationales et transnationales. Par définition, elle s'inscrit dans le champ de l'économie, mais comme le rappelle ici Benoît Lévesque (2001 : 2) :

L'économie sociale et solidaire est constituée de cette partie de l'économie qui en reconnaît explicitement la dimension sociale d'abord par des valeurs correspondantes mais surtout par des règles donnant priorité aux personnes sur les capitaux pour les décisions (le pouvoir) comme pour les résultats (organismes à but non lucratif (OBNL), coopératives, mutuelles, conventions d'actionnaires).

Abstraitement, on peut certes dire que l'économie sociale et solidaire, dans la conjoncture internationale actuelle, peut d'abord contribuer à « humaniser l'économie », pour emprunter le titre d'un ouvrage paru récemment (Maréchal, 2000). Mais de manière plus concrète, l'économie sociale et solidaire représente l'une des options les plus crédibles pour ceux qui militent en faveur d'une « autre mondialisation ». Sa « proximité des besoins nouveaux et des aspirations nouvelles », sa « capacité de mobilisation » (Lévesque, 2001 : 7) et le fait qu'elle émane généralement « d'initiatives prises collectivement par des populations locales » (Defourny et Develtere, 1999 : 32) la rendent tout particulièrement apte à contribuer à ce que certains appellent aujourd'hui une « mondialisation par le bas ». L'espace nous manque pour dresser un portrait détaillé des possibilités qu'offre l'économie sociale et solidaire dans cette optique. Rappelons cependant que ses origines sont étroitement liées à la progression de la « liberté d'association » et qu'elle a toujours été fortement « imprégnée des valeurs » défendues par les acteurs qui ont joué un rôle significatif dans son développement. Ce qui est d'ailleurs toujours le cas, comme le rappellent ici Defourny et Develtere en mettant l'accent sur la dimension écologique (1999 : 33) :

Ainsi, dans les pays occidentaux, mais aussi au Sud, les mouvements écologistes et les promoteurs d'un développement durable font naître aujourd'hui dans leur sillage de nouvelles coopératives et des organisations d'entraide qui visent à mettre en pratique les principes de l'écologie via des activités de recyclage, une exploitation équilibrée des ressources naturelles ou encore l'organisation d'un tourisme socialement et écologiquement responsable.

La nature des initiatives, des projets et des entreprises dont les objectifs s'inscrivent dans l'optique de l'économie sociale et solidaire n'en facilite ni la description ni le recensement. S'il est déjà un peu difficile de cerner cette réalité à l'intérieur des frontières nationales, le défi devient nettement plus grand lorsque l'on passe à l'échelle des relations internationales et des flux transnationaux, d'autant plus que l'époque actuelle se caractérise par une forte expansion de ces flux et qu'ils sont eux-mêmes d'une nature moins saisissable que les relations au sein du « monde des États », pour reprendre la formule de Badie et Smouts. Cela dit, il « existe une longue tradition de coopération internationale [...] dans le domaine de l'économie sociale » (Lévesque, 2001 : 1) et, contrairement à ce qui se produit pour d'autres acteurs internationaux (les États en tout premier lieu), l'ampleur des changements qui caractérisent notre époque ne représente pas forcément un problème pour l'économie sociale et solidaire puisque l'histoire démontre qu'elle tend à se développer de manière plus marquée « lors des grandes mutations du capitalisme » (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999 : 14).

Les partenariats et les maillages nécessaires à l'émergence ou à la consolidation d'une « société civile transnationale » existent déjà, du moins en partie, et ils sont en phase de fermentation. L'économie sociale et solidaire participe à ce processus (Favreau, 1999). Par ailleurs, il n'est pas vrai, comme le suggère la version radicale d'un discours antimondialisation qui manque parfois de nuance, que toutes les organisations gouvernementales internationales incarnent aujourd'hui la vision étroitement néolibérale de la mondialisation. Dans les paragraphes qui suivent, et qui n'offrent qu'un bref survol de la question, nous essaierons de voir où peuvent se situer les principaux alliés de l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale et, plus particulièrement, à l'intérieur du monde des grandes organisations internationales (dont les membres sont donc totalement ou majoritairement des États).

LA CONCRÉTION DES IDÉAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE : DOSER LA CONFIANCE ET LA MÉFIANCE

Pour se livrer à un tel exercice, on ne peut guère se référer de manière fiable qu'aux expériences et réalisations des dernières décennies. De fait, si l'on s'en tenait aux discours actuels de la plupart des organisations internationales,

on aurait l'impression qu'elles représentent toutes, ou à peu près, des « alliés naturels » pour l'économie sociale et solidaire. Il faut pourtant faire preuve d'une certaine prudence devant cette rhétorique, car les professions de foi, dans certains cas, sont récentes et pourraient bien se révéler purement opportunistes. De fait, certains de ces discours émergent d'un contexte où se mélangent considérations budgétaires, opérations de relations publiques, concessions de façade au « mouvement antimondialisation »... La plupart des organisations internationales avec lesquelles les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les autres acteurs de la société civile peuvent être appelés à entretenir des liens durables sont rattachées d'une façon ou d'une autre au système des Nations Unies. La nature de ce système permet cependant aux organisations qui y sont associées de modeler avec une très grande latitude leurs relations avec les organisations non gouvernementales. En simplifiant considérablement, on peut regrouper en quatre catégories les organisations du système des Nations Unies susceptibles de coopérer avec le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il convient toutefois de préciser d'abord que cette catégorisation ne se veut surtout pas stigmatisante. L'idée, en effet, n'est pas de rejeter toute possibilité de coopération avec les organisations internationales mentionnées ici. À l'instar du monde dans lequel elles prennent place, toutes ces organisations évoluent et continueront d'évoluer, de sorte qu'il serait aussi inapproprié de rejeter toute possibilité de coopération avec elles que de leur manifester une confiance aveugle. Cela dit, leurs modes de fonctionnement et de financement, la définition de leurs objectifs et de leurs mandats, les valeurs auxquelles elles affirment souscrire ou leurs réalisations des dernières décennies représentent, à notre avis du moins, des données suffisamment fiables pour justifier un effort de catégorisation, à condition encore une fois de ne pas lui attribuer un caractère définitif et exclusif. C'est plus modestement et à des fins heuristiques que cette catégorisation est donc proposée ici. Dans cet esprit, elle serait déjà utile si elle aidait à faire progresser la réflexion, la recherche et le débat sur le sujet.

La première catégorie regroupe des organisations qui, au cours des dernières années, ont compté parmi les principales cibles du mouvement antimondialisation. Il s'agit du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les deux premières, souvent appelées « institutions de Bretton Woods », ont ceci en commun que le pouvoir de décision des États qui en sont membres est fonction de l'importance de leurs contributions financières respectives (la « votation pondérée »), ce qui assure une position nettement prédominante aux États les plus riches, les États-Unis en tête. Le FMI, dont l'un des principaux mandats est de chercher à « réguler la politique de change des grands pays industriels » est perçu par de nombreux États emprunteurs comme un « préfet de discipline » dont les politiques d'ajustement structurel ont eu un

impact social souvent douloureux au cours des vingt dernières années. La Banque mondiale est pour sa part impliquée de manière importante dans le développement des pays les plus pauvres, mais elle s'acquitte de son mandat dans une optique conforme aux principes économiques privilégiés par les États les plus riches. Depuis quelques années, la Banque mondiale puise abondamment dans le discours de la société civile et plusieurs de ses publications sont émaillées de professions de foi en faveur de la participation populaire ou du développement social et durable, ce qui ne l'empêche cependant pas de continuer à prôner la libéralisation des échanges. On sait que le FMI et la Banque mondiale ont connu des échecs majeurs au cours des années 1980 et 1990, le premier en ne réussissant ni à prévenir ni à endiguer d'importantes crises financières sur les marchés internationaux et la seconde en étant forcée d'admettre que l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres s'est considérablement accru au cours des dernières décennies malgré ses interventions.

L'OMC, pour sa part, est une organisation dont les principales décisions se prennent par consensus entre les États membres. Si elle prétend défendre dans le domaine des échanges commerciaux des principes comme l'égalité, la liberté, la loyauté et l'absence de discrimination, c'est en donnant à ces concepts un sens strictement économique. Elle a d'ailleurs la réputation, en particulier auprès des acteurs de la société civile, d'agir dans la confidentialité, le secret et l'exclusion. Il arrive même que d'autres organisations internationales (par exemple, l'Organisation internationale du travail (OIT)) lui reprochent son isolement institutionnel. On aura sans doute compris que les organisations regroupées dans cette première catégorie ont une vision de la réalité et des façons de faire qui ne sont pas facilement compatibles avec celles de l'économie sociale et solidaire telles qu'elles ont été décrites au début de cet article. Les dirigeants et les experts de ces institutions ont en outre tendance à ériger leurs convictions en véritables dogmes (Favreau et Tremblay, 2001 ; Aglietta et Moatti, 2000 ; Howse et Mutua, 2000 ; McMichael, 2000 ; Deacon, Hulse et Stubbs, 1997). Dans un tel contexte, l'économie sociale et solidaire risque fort de n'être utilisée que comme une « bouée de sauvetage » (Lipietz, 2000 : 34).

La deuxième catégorie d'organisations associées au système des Nations Unies avec lesquelles le secteur de l'économie sociale et solidaire peut être amené à coopérer est celle des institutions spécialisées à vocation globale comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces organisations peuvent en principe être considérées comme des « alliés naturels » pour l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale, en ce sens qu'elles

partagent souvent ses idéaux, du moins dans leurs champs d'intérêt respectifs. Par contre, plusieurs de ces organisations ont été affectées par les mêmes problèmes de financement que ceux qu'a vécus l'ONU au cours des dernières décennies. En outre, on leur reproche parfois leur lourdeur, leur lenteur, leur difficulté à s'adapter au changement et à la diversité des besoins, etc. Bien sûr, il faudrait faire un examen détaillé de la situation qui prévaut au sein de chacune de ces organisations pour tirer des conclusions plus solides. L'OMS et l'UNESCO, par exemple, ont la réputation d'entretenir des relations plutôt efficaces et des relations de confiance avec plusieurs organisations non gouvernementales. On peut tout de même avancer que ces organisations internationales, tout en étant animées par des idéaux convergents avec ceux de l'économie sociale et solidaire, ont beaucoup de difficulté aujourd'hui à faire contrepoids au pouvoir des « institutions de Bretton Woods » et de l'OMC. Or, il est connu que les politiques et les décisions de ces dernières ont des conséquences importantes dans tous les domaines (environnement, santé, culture, alimentation, développement, etc.) où œuvrent les organisations spécialisées à vocation globale du système onusien (Foster et Anand, 1999 ; Weiss, 1998 ; Deacon, Hulse et Stubbs, 1997 ; Midgley, 1997 ; Smouts, 1995). Il reste un travail considérable à faire pour leur permettre de participer de manière importante à une « gouvernance mondiale » qui serait plus sensible aux valeurs de l'économie sociale et solidaire (McGrew, 1999).

La ligne de démarcation entre la troisième catégorie d'organisations internationales et celle qui la précède n'est pas facile à tracer et elle est même poreuse. On peut néanmoins considérer que certaines institutions, par leur champ d'intérêt de même que par la durée et l'intensité de leur engagement, constituent des « alliés » de choix pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale. C'est le cas, pour citer l'exemple sans doute le plus convaincant, de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette institution, créée en 1919, est une pionnière dans son champ d'intérêt. Héritière d'une tradition qui peut être qualifiée de sociale-démocrate, elle se distingue également des autres institutions par sa gestion tripartite dans laquelle sont impliqués, en plus des représentants étatiques comme c'est le cas pour les autres organisations internationales, des représentants, des employeurs et des travailleurs. Tenant compte de l'évolution de la conjoncture internationale au cours des dernières années, certains estiment qu'il serait d'ailleurs souhaitable d'y aménager un espace de participation plus large pour d'autres acteurs de la société civile. Mentionnons que l'OIT, qui n'hésite pas à critiquer ouvertement les politiques d'autres organisations très influentes comme l'OMC, intervient dans plusieurs domaines d'activité importants du point de vue de l'économie sociale et solidaire, par exemple le droit d'association, la santé et la sécurité au travail, l'équité en emploi, le travail des enfants. L'OIT reconnaît d'ailleurs de manière explicite l'apport de l'économie

sociale et solidaire. D'autre part, les ressources et les moyens d'intervention dont dispose l'OIT, comme c'est le cas pour plusieurs autres organisations associées au système des Nations Unies, ne se comparent pas à ceux de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale.

Un autre exemple d'organisation qui pourrait être rangée dans cette troisième catégorie, quoique pour des raisons fort différentes, est celui du Conseil économique et social (ECOSOC) qui, au sein de l'ONU, est la principale institution amenée à traiter (les reconnaître, leur attribuer un statut, par ex.) avec les organisations non gouvernementales. Cette vaste institution joue un rôle essentiellement consultatif, mais présente l'intérêt de participer à la coordination d'une bonne partie des activités du système onusien. En ce sens, la reconnaissance des organisations non gouvernementales par cette institution peut les aider à se faire entendre dans cette « gouvernance mondiale » qui, selon certains, est appelée à prendre forme. L'ECOSOC traîne cependant la même réputation de relative inefficacité (bureaucratie, complexité, manque de personnel, etc.) qui entache plusieurs autres institutions du système onusien. La nature du secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que son caractère parfois informel surtout dans les pays en voie de développement, peut rendre difficile sa pleine reconnaissance par l'ECOSOC, même si cette reconnaissance (ex. : octroi du « statut consultatif » à des organisations non gouvernementales) offre des possibilités prometteuses. Il est certain que ces possibilités seraient plus concrètes si l'on parvenait à améliorer les conditions dans lesquelles fonctionne aujourd'hui l'ONU (Favreau et Tremblay, 2001 ; Willetts, 1999 ; Weiss, 1998 ; Boswell et Stevis, 1997 ; Deacon, Hulse et Stubbs, 1997).

Le meilleur exemple d'organisation internationale qui puisse être classée dans la quatrième catégorie est certainement celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Non seulement cet organisme partage-t-il plusieurs des valeurs de l'économie sociale et solidaire, mais il a également fait le choix de travailler directement avec les acteurs de la société civile et dans le respect de leur identité. Peter Willetts écrit au sujet du PNUD (1999 : 292-293) :

Ce dernier offre maintenant un programme pour les organisations de la société civile et la participation assorti de trois principaux objectifs : promouvoir le dialogue stratégique entre les gouvernements, les donateurs et les collectivités locales ; soutenir le renforcement des capacités à l'échelle locale ; et améliorer la coopération entre le PNUD et les ONG reconnues ou les réseaux, associations et mouvements spontanés. Aucune tentative n'est faite pour classer les organisations de la société civile ni pour structurer les relations entre le PNUD et ces organisations, sur le terrain ni au siège social. Étant donné un objectif commun de développement, le PNUD n'a pas de scrupule à intégrer entreprise et société

civile, ayant surtout à cœur de stimuler l'esprit d'entreprise et l'activité économique coopérative à l'échelle locale et s'étant d'ailleurs doté d'un programme modeste de subventions à cette fin.

Le PNUD n'a ni le pouvoir ni les ressources des « institutions de Bretton Woods » et de l'OMC, mais il adhère à une conception du développement plus facilement compatible avec les idéaux de l'économie sociale et solidaire. De plus, il contribue de manière active à faire progresser ces idéaux et à les faire connaître sur la scène internationale. Depuis le début des années 1990, la publication annuelle de son *Rapport sur le développement humain* de même que ses travaux visant à construire et à perfectionner un *Indicateur de développement humain* ont encouragé plusieurs intellectuels et de nombreux acteurs de la société civile à persévérer dans leurs efforts pour faire progresser l'idée et la réalité d'une « autre mondialisation ». Bien sûr, l'existence du PNUD est très loin de suffire pour faire contrepoids à la mondialisation néolibérale. Elle démontre cependant que les organisations internationales, ou du moins une partie d'entre elles, peuvent effectivement constituer des « alliés naturels » pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et que l'« idéalisme » de ces derniers n'est pas condamné à faire l'objet d'une attention purement condescendante dans l'univers des relations internationales et transnationales (Favreau et Tremblay, 2001 ; Oliver, 1999 ; Willetts, 1999 ; Deacon, Hulse et Stubbs, 1997).

On aura compris que cet article ébauche à peine les grandes lignes du thème annoncé initialement, à savoir le dosage de confiance et de méfiance dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire devront faire preuve pour faire progresser leurs idéaux sur la scène internationale au cours des prochaines années. Même si la conjoncture actuelle est marquée par l'instabilité, cette dernière ne devrait pas devenir qu'une source de méfiance pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui, comme nous l'avons vu, sont loin d'être les seuls à vouloir réduire « le coût humain de la mondialisation » (Bauman, 1999). Cet objectif justifie certainement les résistances et les luttes du mouvement antimondialisation, mais il justifie également que l'on cherche à faire émerger et à consolider les alliances nécessaires au développement d'une « mondialisation par le bas ». La participation de la société civile à plusieurs des sommets et conférences parrainés par l'ONU au cours des années 1990 sur des thèmes comme la protection de l'environnement, les droits humains ou le développement social (Foster et Anand, 1999 ; Deacon, Hulse et Stubbs, 1997) démontre que cet objectif peut devenir un facteur de mobilisation très puissant. Plus puissant, si l'on s'en donne les moyens, que le sentiment d'insécurité qui incite une partie de la population mondiale à se laisser séduire par des options comme le repli identitaire ou l'individualisme néolibéral.

Bibliographie

- AGLIETTA, M. et S. MOATTI (2000). *Le FMI, de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Paris, Économica, 255 pages.
- BADIE, B. et M.-C. SMOUTS (1999). *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques / Dalloz, 238 pages.
- BARBER, B. (1996). *Djihad versus McWorld. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 303 pages.
- BAUMAN, Z. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 204 pages.
- BOLI, J. et G.M. THOMAS (sous la direction de) (1999). *Constructing World Culture : International Non Governmental Organizations Since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 363 pages.
- BOSWELL, T. et D. STEVIS (1997). « Globalization and International Labor Organizing : A World-System Perspective », *Work and Occupations*, vol. 24, n° 3, 288-308.
- BOUDREAU, P. et C. PERRON (2002). *Lexique de science politique*, Montréal, Chenelière / McGraw-Hill, 205 pages.
- BRETON, G. (1993). « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », *Études internationales*, vol. 24, n° 3, 533-548.
- BUECHLER, S.M. (2000). *Social Movements in Advanced Capitalism : The Political Economy and Cultural Construction of Social Activism*, New York, Oxford University Press, 240 pages.
- DEACON, B., HULSE, M. et P. STUBBS (1997). *Global Social Policy : International Organizations and the Future of Welfare*, London, Thousand Oaks, 252 pages.
- DEFOURNY, J. et P. DEVELTERE (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », dans J. DEFOURNY, DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU, (sous la direction de) *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, De Boeck Université, 25-56.
- DEFOURNY, J., DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU, (sous la direction de) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, De Boeck Université, 278 pages.
- DICHTER, T.W. (1999). « Globalization and Its Effects on NGOs : Efflorescence or a Blurring of Roles and Relevance ? », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 28, n° 4, 38-58.
- ESPING-ANDERSEN, G., Ed. (1996). *Welfare States in Transition : National Adaptations in Global Economies*, London, Thousand Oaks, 276 pages.
- FARRO, A.L. (2000). *Les mouvements sociaux : diversité, action collective et globalisation*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 260 pages.
- FAVREAU, L. (1999). « Économie sociale et mondialisation : une perspective globale », dans DEFOURNY, J., DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU, (sous la direction de) *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, De Boeck Université, 241-256.

- FAVREAU, L. et D. TREMBLAY (2001). *Conjoncture internationale, société civile, économie sociale et solidaire dans une perspective Nord-Sud*. Montréal, Centre de recherches sur les innovations sociales dans l'économie sociale (CRISES), 33 pages.
- FOSTER, J.W. et A. ANAND (1999). *Un monde pour tout le monde : la société civile, les Nations Unies et l'avenir du multilatéralisme*, Ottawa, Association canadienne pour les Nations Unies, 630 pages.
- FOWLER, A. (2000). « NGOs as a Moment in History : Beyond Aid to Social Entrepreneurship or Civic Innovation ? », *Third World Quarterly*, vol. 21, n° 4, 637-654.
- HOWSE, R. et M. MUTUA (2000). *Protection des droits humains et mondialisation de l'économie : un défi pour l'OMC*, Montréal, Droits et Démocratie, 23 pages.
- HUNTINGTON, S. (1997). *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 402 pages.
- JOLIN, L. (2001). « Les associations : des entreprises d'économie sociale à part entière ? », dans L. JOLIN et G. LEBEL (sous la direction de), *L'association : du contrôle à la liberté ?*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 123-132.
- LÉVESQUE, B. (2001). *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Montréal, CRISES, cahier n° 0115, 21 pages.
- LIPIETZ, A. (2000). *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, Rapport remis à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Paris.
- MARÉCHAL, J.-P. (2000). *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 223 pages.
- MCGREW, A. (1999). « Democratising Global Governance : Democratic Theory and Democracy Beyond Borders », *Theoria*, n° 94, 1-29.
- MCMICHAEL, P. (2000). « Sleepless Since Seattle : What is the WTO About ? », *Review of International Political Economy*, vol. 7, n° 3, 466-474.
- MIDGLEY, J. (1997). *Social Welfare in Global Context*, London, Thousand Oaks, 245 pages.
- OLIVER, M. (1999). « Pas de deux », dans J.W. FOSTER et A. ANAND (sous la direction de), *Un monde pour tout le monde : la société civile, les Nations Unies et l'avenir du multilatéralisme*, Ottawa, Association canadienne pour les Nations Unies, 355-382.
- RAMONET, I. (1997). *Géopolitique du chaos*, Paris, Galilée, 160 pages.
- ROCHE, J.-J. (1999). *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 160 pages.
- SMOUTS, M.-C. (1995). *Les organisations internationales*, Paris, Colin, 160 pages.
- WEISS, P. (1998). *Les organisations internationales*, Paris, Nathan université, 127 pages.
- WILLETTS, P. (1999). « Les règles du jeu », dans J.W. FOSTER et A. ANAND (sous la direction de), *Un monde pour tout le monde : la société civile, les Nations Unies et l'avenir du multilatéralisme*, Ottawa, Association canadienne pour les Nations Unies, 279-322.